



Ensemble pour l'Avenir

Présents

Président : M. LEYGE Marc.

Mme BRAGA Nadine – MM. BOUDET Alexandre – FARGES Claude – SALANIE Jean-Michel.

Assiste

M. BESSE Franck.

Excusée

Mme TRONCHE Adeline.

1/ APPROBATION DU PV DU 03 MARS 2022

Le PV de la dernière réunion de la commission est approuvé à l'unanimité.

2/ ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS SENIORS

Selon le tableau officiel des accessions et rétrogradations de fin de saison 2021/2022, et sous réserve de tout nouvel élément régional ou départemental (repêchage, entente, désengagement... etc.), la commission liste les clubs départementaux qui accèdent et les clubs rétrogradés pour la saison 2022/2023.

REGIONAL 3

- **1 équipe rétrogradée en D1**
 - ES BRIVE PORTUGAIS
- **1 équipe rétrogradée en D2 suite à inactivité**
 - AS CHAMBERET

DEPARTEMENTAL 1

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- 1 équipe accède en R3<ul style="list-style-type: none">• AS JUGEALS/NOAILLES | <ul style="list-style-type: none">- 8 équipes rétrogradées en D2<ul style="list-style-type: none">• TULLE FOOT CORREZE 3• ES USSAC• AC VARETZ• FC OBJAT• FREP ST GERMAIN• AS ST PANTALEON 3• US ST CLEMENT• CA EGLETONS |
|---|---|



Ensemble pour l'Avenir

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DES PRATIQUES SENIORS REUNION DU 23 MAI 2022

PAGE 2/4

DEPARTEMENTAL 2

- **2 équipes accèdent en D1**

- **Poule A**
 - A ST HILAIRE/VENARSAL

- **Poule B**
 - FC FAVARS/ST MEXANT

- **10 équipes rétrogradées en D3**

- **Poule A**
 - FC COSNAC
 - AS ST MARTIAL
 - ENTENTE SR3V 2
 - AS MERCOEUR
 - E TROCHE/VIGEOIS

- **Poule B**
 - TULLE FOOT CORREZE 4
 - ES SOURSAC
 - E BARRAGES XAINTRIE
 - AMACS BRIVE
 - ES BRIVE PORTUGAIS

DEPARTEMENTAL 3

- **3 équipes accèdent en D2**

- **Poule A**
 - AS ST VIANCE

- **Poule B**
 - APCS BRIVE MAHORAIS

- **Poule C**
 - AS MAUSSAC

- **9 équipes rétrogradées en D4**

- **Poule A**
 - ES USSAC 2
 - A ESTIVAUX/ST PARDOUX
 - AS ST PANTALEON 4

- **Poule B**
 - FC COSNAC 2
 - FREP ST GERMAIN 2
 - ASPO BRIVE 2

- **Poule C**
 - CA EYGURANDE/MERLINES
 - ES USSEL 3
 - AS CHAMBERET 2

DEPARTEMENTAL 4

- **3 équipes accèdent en D3**

- **Poule A**
 - FC CUBLAC

- **Poule B**
 - USFV ALBUSSAC/NEUVILLE

- **Poule C**
 - RC ST EXUPERY



Ensemble pour l'Avenir

3/ PROPOSITION SUR LE FOOT A 9

A l'initiative d'un club corrézien, la commission souhaite proposer à ce dernier de présenter son projet concernant le Foot à 9 lors de l'Assemblée Générale du District de Football de la Corrèze du 04 juin prochain.

4/ STATUT DES EDUCATEURS D1

Un point va être fait avec la commission Technique et Jeunes en vue de la création d'un Statut des Educateurs pour le championnat de Départemental 1.

5/ REGLEMENT DES COUPES

La commission souhaite intégrer les critères d'entrée en coupes départementales dans chacun des règlements de ses coupes selon les principes inscrits au PV du 03/03/2022, à savoir :

« Pour déterminer les équipes qui participent aux premiers tours des différentes coupes départementales, la commission procède selon les critères suivants et par ordre chronologique.

- 1- *Elimination de la Coupe de France ou Coupe Nouvelle-Aquitaine.*
- 2- *Niveau de l'équipe en championnat*
- 3- *Classement en championnat.*

La commission rappelle également qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les différentes coupes départementales. Les nécessités du calendrier général nécessitent parfois de programmer un match de Coupe Maurice Leblanc ou Coupe des Communes avant que l'équipe concernée ne soit éliminée de la Coupe de la Corrèze. »

De plus, il conviendra également d'y intégrer les horaires officiels des rencontres.

6/ REGLEMENTS GENERAUX – PARTIE COMPETITIONS

Les membres de la commission étudient la partie Compétitions des Règlements Généraux du District de Football de la Corrèze qui seront présentés aux clubs à l'occasion de l'AG du 04/06/2022.

Ces règlements ont notamment pour objectif de régir l'organisation de nos compétitions départementales avec des renvois aux règlements fédéraux lorsque nécessaire.

La commission remercie le Secrétaire Général Claude FARGES pour l'important travail administratif qu'il a effectué pour créer ces nouveaux règlements généraux spécifiques à notre District.

Pour les compétitions, la principale nouveauté réside dans la gestion des arrêtés municipaux.



Ensemble pour l'Avenir

7/ DIVERS

Courrier FC Cosnac

La commission prend note du courriel du 19/05/2022.

Une réponse sera envoyée au club.

L'Agent de Développement
Franck BESSE

Le Président de la commission
Marc LEYGE